

Transport des marchandises dangereuses—Loi

Je suis d'accord avec le député de Vegreville (M. Mazankowski) quand il dit que c'est déjà beau que le comité étudie les règlements. J'ai siégé au comité et, à mon avis, c'est un progrès important. Les règlements sont tellement volumineux et nombreux qu'il faut avoir la possibilité de les étudier. J'espère que le ministre procédera de la même façon que l'ancien ministre de notre gouvernement, autrement dit, qu'il nous laissera étudier les règlements au stade du comité.

J'espère que le ministre a vraiment l'intention de faire ce qu'il a dit: faire du transport des marchandises dangereuses une question prioritaire. J'espère qu'il le fera et que ce projet de loi aidera à rendre le transport de marchandises dangereuses plus sûr dans tout le pays.

J'aimerais mentionner une chose qu'a dite le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), lors de la dernière législature: selon lui, le ministre devra faire jouer le poids, l'influence et le pouvoir du gouvernement pour obtenir des chemins de fer qu'ils collaborent au changement des formules et des équations servant à organiser tout le processus de déplacement des voies au Canada. C'est très bien de déplacer des voies ferrées pour qu'elles contournent les grands centres, mais, comme l'expérience de MacGregor nous l'a prouvé, il y a des gens qui habitent partout et nous rencontrerons des problèmes quel que soit l'endroit où nous déménageons les chemins de fer. Un simple déplacement ne résout pas tous les problèmes.

Il est très important de se rappeler que pour le transport des marchandises, il ne suffit pas de prendre toutes les mesures possibles pour le transport proprement dit mais il faut s'assurer qu'elles sont bien emballées de sorte qu'elles arriveront à leur destination en bon état. Ma circonscription est surtout rurale et ses problèmes nous intéressent également. Les habitants des petits centres ne s'intéressent pas moins à la sécurité de leur famille et de leur collectivité que les habitants des grands centres urbains, et voilà pourquoi ça m'ennuie d'entendre les gens parler du transport des marchandises dangereuses dans les villes seulement. Les gens vivent dans tous les coins du pays, et chacun est tout aussi important que son voisin.

L'incident à MacGregor, s'il n'a pas été aussi grave que celui de Mississauga, soulevait néanmoins tout autant de problèmes éventuels. Le 10 mars dernier, une douzaine de wagons-réservoirs contenant du chlorure de vinyle avaient déraillé. J'ai pu me rendre deux fois sur les lieux de l'accident et voir comment on procédait au nettoyage. Une des difficultés éprouvées alors consistait à trouver un moyen efficace de communiquer les données relatives aux quantités de produits chimiques déversées et aux dangers que ces déversements pouvaient provoquer par la suite. L'accident est survenu un dimanche, vers 1 h 30 du matin. Une semaine plus tard, on s'inquiétait beaucoup encore à MacGregor au sujet de la nature et de la quantité réelles du produit déversé et du genre de problèmes que le chlorure de vinyle pouvait causer dans la région. Cette question m'a inquiété au plus haut point. Ces événements nous ont beaucoup appris et, s'il devait y avoir une prochaine fois, nous ferons alors les choses beaucoup mieux.

Mon collègue du Manitoba, le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie), a soulevé un point intéressant en affirmant qu'il incombait à tous et à chacun de veiller à ce que les

communications soient adéquates. Il suffit d'étudier le comportement de son parti, au niveau provincial dans le Manitoba, pour constater que ce dernier a négligé de veiller à bien renseigner le grand public sur tous les dangers éventuels.

Une voix: C'est de la diffamation!

M. Mayer: Au lieu de chercher à dissiper les inquiétudes des citoyens, le parti en question a fait justement le contraire. En notre qualité d'hommes politiques, il nous incombe de rassurer nos concitoyens, et non de faire le contraire. Je me dois d'ajouter que ce député, membre du parti d'en face, a fait un excellent travail pour ce qui est d'ajouter à la confusion. Que cette affaire nous serve donc de leçon et nous incite à désormais nous montrer un peu plus dignes de la confiance du peuple.

Une voix: Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre!

M. Mayer: Je voudrais que l'on prenne la peine de vérifier les comptes rendus de cette affaire, qui me donneront certainement raison.

L'une des choses que j'ai apprises de cet accident, c'est que certains wagons transportant des matières dangereuses devraient être mieux identifiés. Quand j'ai eu la possibilité d'aller voir le lieu de l'accident, j'ai vu une petite étiquette d'environ six pouces de côté annonçant que le wagon transportait des produits chimiques dangereux. Il me semble qu'il n'y aurait rien de mal à exiger une affiche beaucoup plus visible, afin que les travailleurs venus dégager les lieux puissent être informés, même en cas de panne d'ordinateur. Ils ne dépendraient pas de l'informatique, ils n'auraient qu'à regarder les étiquettes des conteneurs. Ils sauraient ainsi quels produits chimiques transportent les wagons en cause.

Je suis heureux de voir que le ministre est à la Chambre, et je vais me reporter à une lettre que je lui ai écrite au sujet de l'enquête sur l'accident de MacGregor. Je disais dans cette lettre que la Commission Grange, créée par l'ancien ministre, devrait peut-être examiner ce qui s'est passé à MacGregor, et qu'à mon avis, il y a une leçon à tirer de cet accident, de la façon dont les communications ont été transmises et du fait que les habitants de MacGregor ont été tenus dans l'ignorance trop longtemps. J'ai reçu cette semaine une réponse du ministre qui me dit que la Commission canadienne des transports tient actuellement des audiences. Je le sais parfaitement, en fait j'ai assisté à la première journée d'audience tenue à Winnipeg il y a deux semaines.

Je connais personnellement certains des commissaires et je sais qu'ils feront du bon travail. Ce sera une longue enquête mais je suis certain qu'ils trouveront des éléments de réponse quant à la cause de l'accident. Toutefois, il me semble que l'enquête Grange devrait également jeter un coup d'œil là-dessus. Même si le déraillement s'est produit chez les gens de la campagne, ce n'est pas pour autant moins grave que si c'était arrivé à Mississauga. Je détesterais voir le ministre invoquer ce prétexte pour ne pas demander au juge Grange d'aller tenir quelques audiences à MacGregor. Si le déversement de chlorure de vinyle s'était produit dans une région plus peuplée, il y aurait sans doute eu davantage de pressions et le ministre aurait été plus porté à recommander au juge d'enquêter sur cette affaire.